

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE



466184

Dénomination : A.L.T. - DURAND ENTREPRISE
n° de gestion : 2004B00225
n° d'identification : 439 601 402
n° de dépôt : A2011/000950
Date du dépôt : 24/01/2011
Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 28/12/2010

A.L.T. DURAND ENTREPRISE

Société à responsabilité limitée

au capital de 16.400 euros

Siège social : 634, Avenue Pierre Brossolette

26800 PORTES LES VALENCE

439.601.402 RCS ROMANS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE DU 28 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix, et le vingt huit décembre, suite à la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Benjamin DURAND, propriétaire de trente trois parts
ci 33 parts
- Mademoiselle Delphine DURAND, propriétaire de trente trois parts
ci 33 parts
- Monsieur DURAND Maurice, propriétaire de cinq cent quatre vingt dix parts
ci 590 parts

Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social.

Monsieur DURAND Maurice préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'assemblée générale lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la réunion.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modifications statutaires,
- Attribution de pouvoir.

Le Président expose, à l'assemblée, la nécessité de procéder à une refonte globale des statuts afin de les mettre en conformité avec les nouvelles dispositions en vigueur et de les adapter au caractère pluripersonnel de la société.

Les projets de nouveaux statuts sont présentés à l'assemblée.

La discussion est ensuite ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu l'exposé de la gérance et pris connaissance des projets de statuts, adopte les statuts article par article puis dans leur ensemble.

Un exemplaire desdits statuts sera paraphé et signé par chacun des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance ainsi qu'au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités de dépôt au Greffe en exécution des présentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

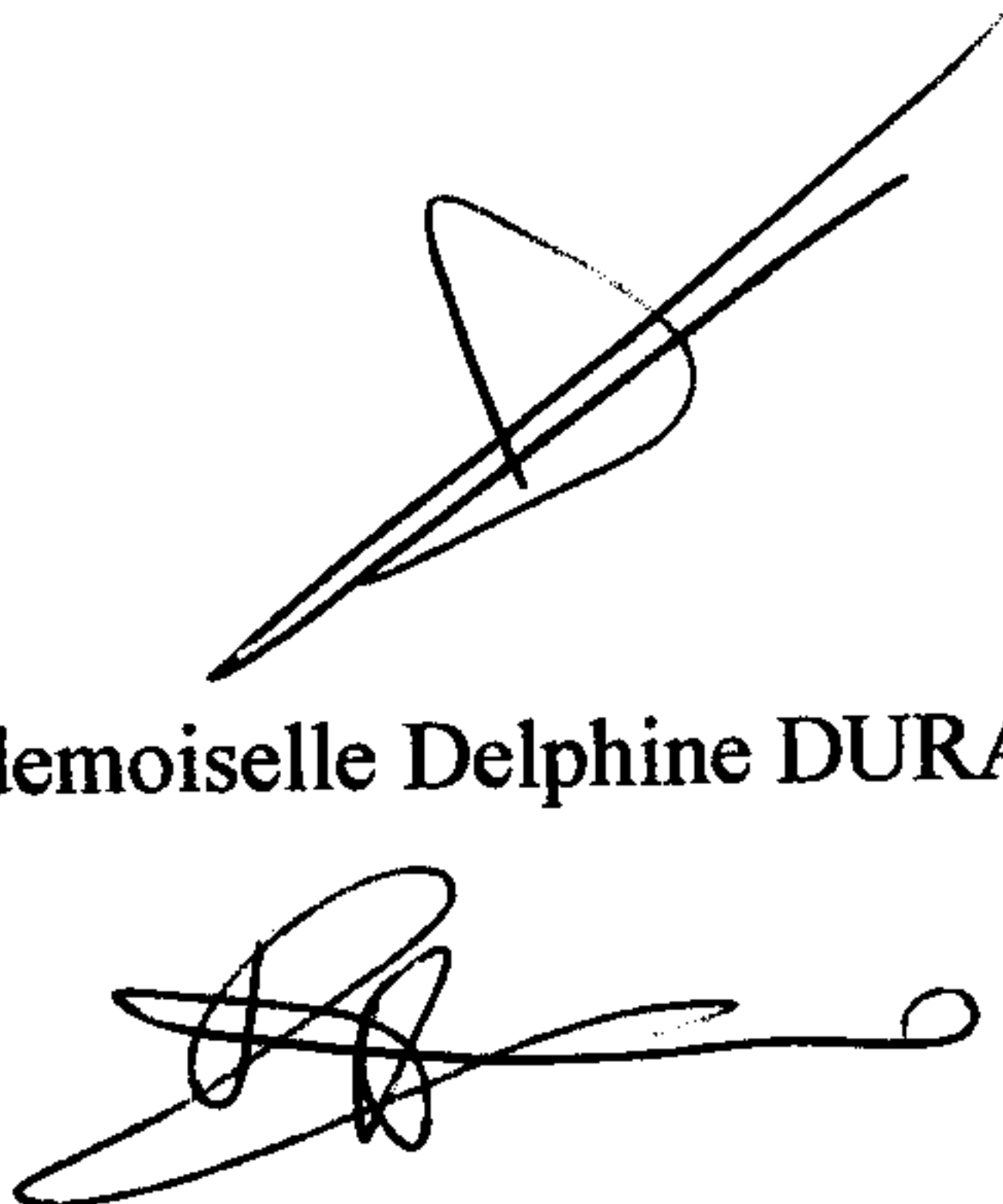
Les associés

Monsieur DURAND Maurice



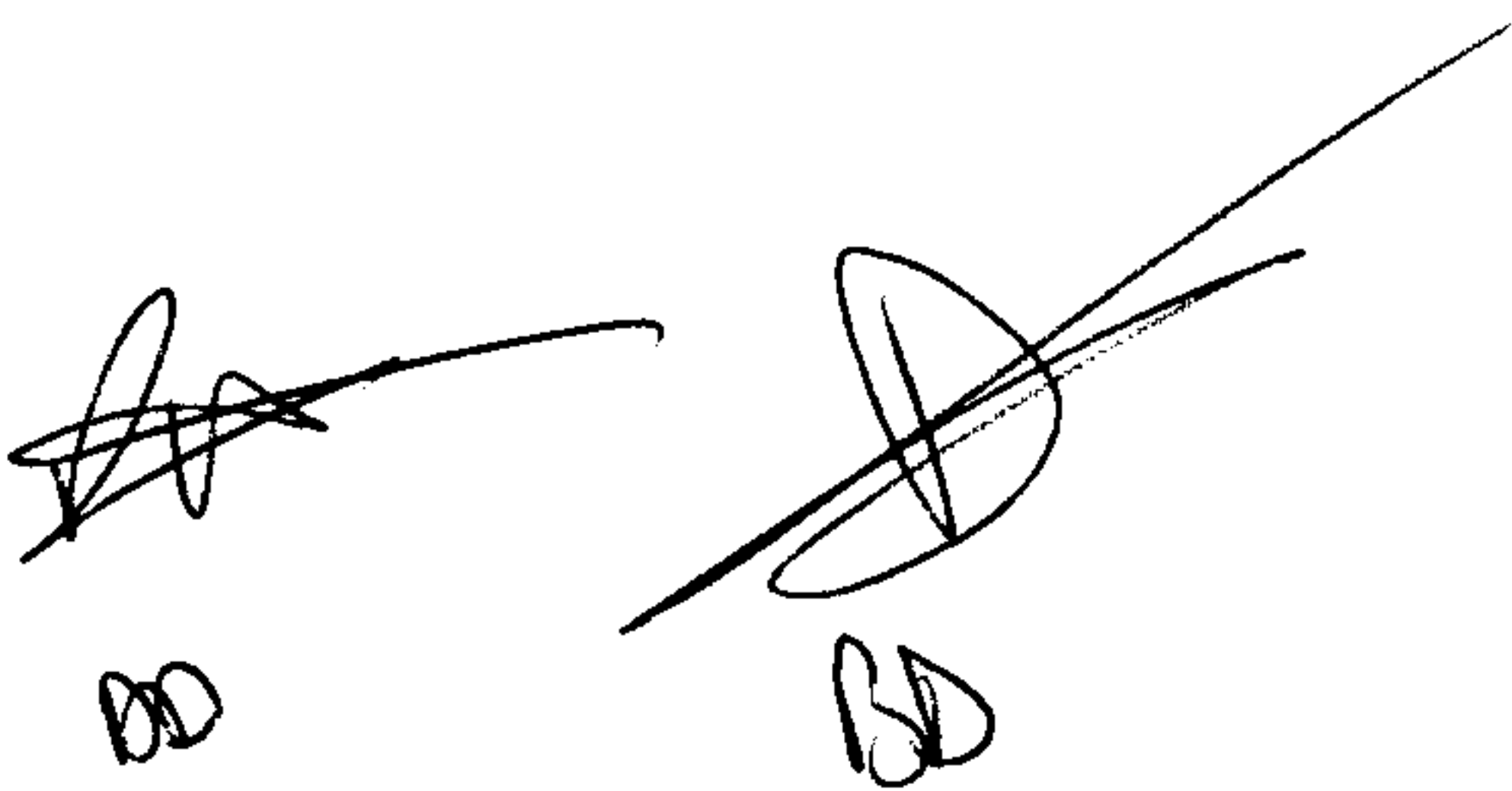
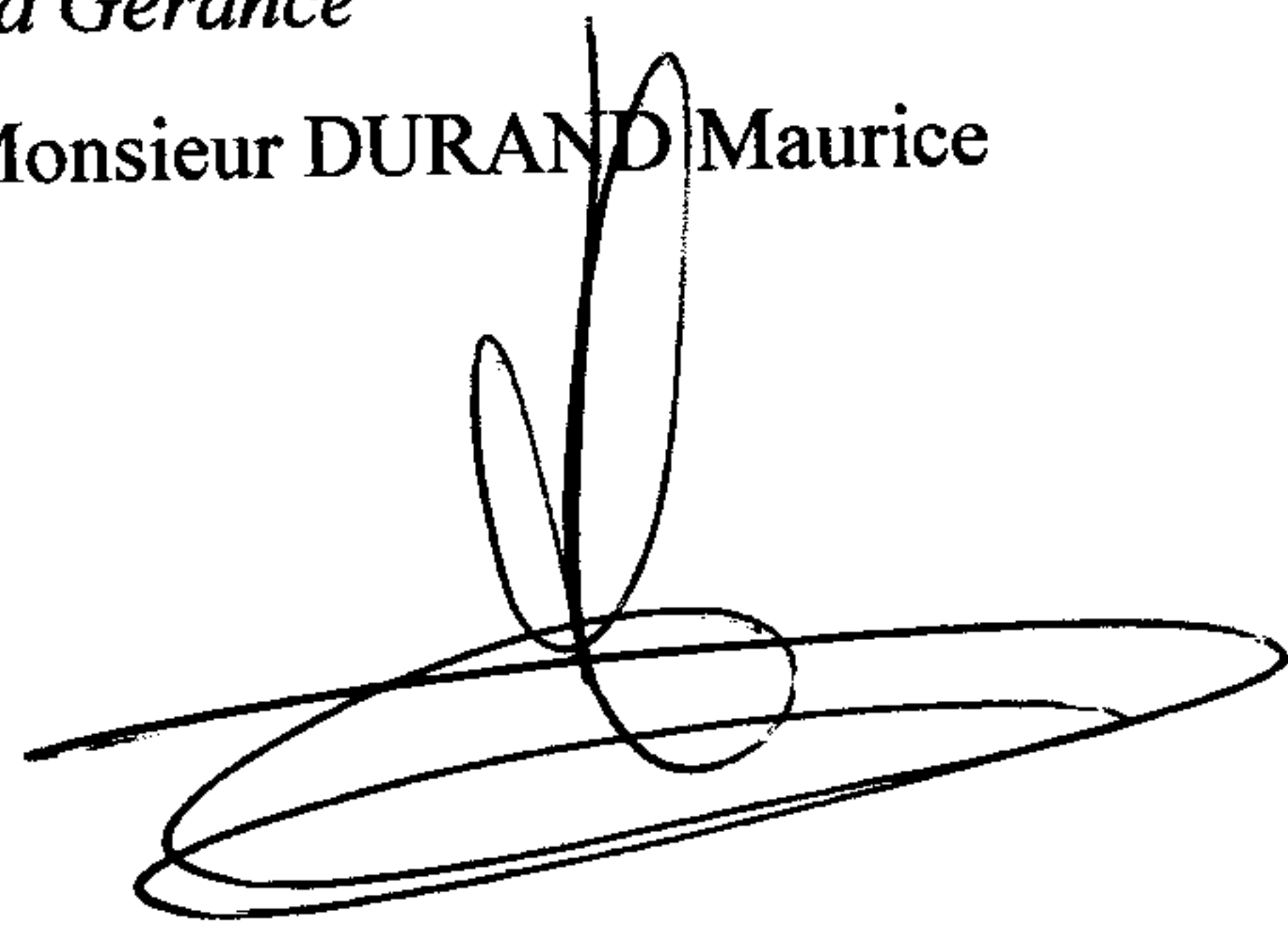
Monsieur Benjamin DURAND,

Mademoiselle Delphine DURAND,



La Gérance

Monsieur DURAND Maurice



ms